



Paulhan le 20 avril 2026

COMMUNE DE PAULHAN

ARRETE DU MAIRE

N° 2026/008

Le Maire de la commune de Paulhan,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,
Vu l'élection de Monsieur Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, en qualité de premier adjoint, lors de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026,

ARRETE

Article 1er : à compter de ce jour, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, premier adjoint au Maire, dans les matières suivantes :

- Attractivité
- Développement économique
- Tourisme
- Urbanisme
- Tous domaines en l'absence du Maire et des autres adjoints délégués

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault et à Monsieur le Receveur Municipal.



Le Maire : Claude VALERO

Notifié le

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- affiché le

Transmis au représentant de l'Etat le : 22/04/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-008-A1
Date de réception préfecture : 22/04/2026